

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



63^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
ILEKA ATOKI
AMBASSADEUR - REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES

New York, 29 Septembre 2008
(*A Vérifier à l'Audition*)

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF THE DEMOCRATIC
REPUBLIC OF THE CONGO
TO THE UNITED NATIONS

866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061 Fax: 212-319-8232

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant toutes choses, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous transmettre le message de Son Excellence Monsieur Joseph **KABILA KABANGE**, Président de la République Démocratique du Congo qui, empêché, m'a chargé de vous adresser ses très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale lors de sa soixante-troisième session.

Il ne doute pas que votre grande expérience, enrichie par votre talent et par vos connaissances, vous aidera à remplir, à la satisfaction générale, la lourde responsabilité qui vous a été ainsi confiée.

Je voudrais ensuite saluer le mérite de votre prédécesseur, Monsieur Srgjan **KERIM** et le féliciter pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a rempli son mandat.

Je voudrais, enfin, rendre un hommage mérité à Son Excellence Monsieur **BAN Ki-moon**, Secrétaire général des Nations Unies dont l'œuvre réformatrice, l'engagement et le dynamisme raffermissent le rôle de l'ONU et crédibilisent davantage cette dernière auprès des pays Membres, autant que dans l'opinion publique internationale.

Monsieur le Président,

La présente session s'ouvre à un moment particulièrement difficile pour l'humanité. La crise du système financier mondial, la flambée des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants, ainsi que les effets des changements climatiques fragilisent les économies du monde entier, mettant tout particulièrement à mal celles des pays en développement. Elles sont autant de menaces pour la paix et la stabilité internationales et constituent de ce fait une interpellation forte à laquelle la communauté des nations se doit de répondre de manière concertée, déterminée et concrète.

S'agissant singulièrement de la crise alimentaire mondiale et de la flambée des prix des denrées alimentaires, la République Démocratique du Congo en appelle, par delà les recommandations du Sommet de Rome, à des actions innovantes, novatrices et urgentes.

Nous nous associons aussi à l'appel pour la mobilisation des Fonds nécessaires en faveur du Programme Alimentaire Mondial, en vue de l'application de son Plan stratégique et de la réalisation de sa mission prioritaire.

Nous sommes en effet convaincus que l'intelligence humaine permet tous les progrès scientifiques, et partant l'élimination de la faim dans le monde, à condition qu'au niveau global comme à celui de chacun de nos Etats, existe et se manifeste la volonté politique.

C'est forts de cette conviction que les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont tenu à Kinshasa en juillet dernier une concertation régionale en vue de faire face au défi posé à notre sous-région par la crise alimentaire et la flambée des prix des denrées alimentaires.

Le diagnostic a été posé sans complaisance et des mesures concrètes et urgentes arrêtées. La République Démocratique du Congo est déterminée à concourir activement à la mise en œuvre effective de ces mesures.

Il en est de même des différentes Conventions des Nations Unies ratifiées par la République Démocratique du Congo dans le domaine de l'environnement, à savoir : la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la lutte contre la Désertification, la diversité biologique et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

Hébergeant 60 % des forêts du Bassin du Congo, la République Démocratique du Congo est consciente du rôle combien déterminant elle peut jouer dans la régulation du climat mondial. Elle entend assumer ce rôle en toute responsabilité, étant entendu que la Communauté Internationale lui doit, en retour, sa juste part de la rémunération des biens et services environnementaux rendus par les forêts congolaises à l'humanité toute entière.

Monsieur le Président,

Le fait que ces différentes crises frappent, fut-ce de manière différenciée, tous les pays du monde, sans distinction, démontre à suffisance la vanité de toute prétention à une sorte d'insularité protectrice. Elle établit par contre la communauté des destins entre les humains et le bien-fondé du Dialogue des religions, des Cultures et des Civilisations qui, chacune, mérite respect et protection en tant que partie intégrante et irremplaçable du Patrimoine de l'Humanité.

Nous saluons donc la maturité des Etats qui ont eu à présenter des excuses ou des regrets, voire à offrir des compensations pour les torts causés à d'autres, du fait de l'esclavage, de la colonisation, d'agressions diverses ou de violation des droits fondamentaux de l'homme et des peuples. Ils laisseront, dans la mémoire collective universelle, une marque plus indélébile que ceux qui, au nom d'une suprématie passagère, et au mépris de la nature fondamentalement dynamique du monde, prétendent à une supériorité éternelle et, sur les faibles à un moment de l'histoire, se prévalent d'un droit moral perpétuel.

Monsieur le Président,

Promis à un grand destin, mais hier affaibli par des années de mauvaise gestion et de guerres, la République Démocratique du Congo est, grâce à la foi de son peuple et à l'assistance soutenue de la Communauté internationale, de retour comme Etat, comme République et comme Démocratie.

En effet, après le succès des efforts de réunification et de pacification, et après des élections présidentielles, législatives et provinciales exemplaires, les nouvelles autorités légitimes de la République Démocratique du Congo ont lancé le grand chantier de la reconstruction du pays et s'apprêtent à organiser les élections urbaines, municipales et locales, afin de permettre au peuple de se choisir des dirigeants de proximité, ceux chargés de la gestion de ses problèmes quotidiens.

L'embellie mérite cependant d'être urgemment consolidée, car deux territoires du Nord Kivu, sur les 142 que compte la République, demeurent le théâtre d'une situation sécuritaire préoccupante, susceptible de compromettre tous les investissements jusque-là consentis pour la renaissance du pays.

En effet, du fait de l'un des groupes armés nationaux signataires, en l'occurrence le CNDP, il n'a pas encore été possible de tirer pleinement profit du Programme AMANI (AMANI signifiant PAIX en Swahili) et de la mise en œuvre des Actes d'engagement signés au terme de la Conférence sur la paix, la sécurité, la reconstruction et le développement dans les Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, organisée à Goma du 06 au 25 janvier 2008 à l'initiative du Chef de l'Etat. Bien au contraire, les hostilités ont repris sur le terrain, créant à nouveau des déplacements massifs de populations et provoquant la recrudescence des violations massives des droits humains.

Quant au Communiqué de Nairobi, base de la résolution du problème de la présence nocive, dans la même région du pays, des éléments armés des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda, FRDLR en sigle, ces derniers continuent à semer la mort et la désolation, en dépit des jalons importants déjà posés.

Notons au sujet de ces jalons :

- Primo : l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des groupes armés rwandais, en vue de leur participation volontaire au programme de leur désarmement, suivi de leur retour au Rwanda, leur pays d'origine, pour ceux qui le veulent, ou de la relocalisation loin de la frontière RDC-Rwanda, ou hors du territoire congolais, pour les autres ;
- Secundo : le cantonnement, le désarmement et le rapatriement volontaire au Rwanda de plusieurs dizaines d'éléments FDLR et de leurs dépendants ;
- Tertio : le déploiement des brigades spéciales des FARDC appelées à agir, concurremment avec les éléments de la MONUC pour, si nécessaire, contraindre les éléments FDLR récalcitrants à accepter le programme DDRRR et à réduire leur mobilité.

Face à la recrudescence de la violence, le Chef de l'Etat a de nouveau pris l'initiative. Il a réaffirmé l'attachement du Gouvernement de la République Démocratique du Congo aux Actes d'engagement de Goma et au Programme Amani comme voie idéale pour mettre fin à la présence des groupes armés nationaux au Nord Kivu et au Sud Kivu et au Communiqué de Nairobi pour régler le problème de la présence des FDLR. Sous son impulsion, un plan de désengagement, conçu par la MONUC, a été formellement adopté et un mécanisme de vérification et de contrôle est en cours d'élaboration. Accepté par le Gouvernement, et les groupes armés, excepté le CNDP, ce plan est censé démarrer le 1^{er} Octobre prochain et se terminer quarante-cinq jours plus tard. La République Démocratique du Congo en appelle au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il avalise ce plan et fournisse à la MONUC un mandat clair et des moyens conséquents en vue, si nécessaire, d'imposer la paix et la sécurité dans cette partie meurtrie du territoire congolais. Il en va de la crédibilité de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix, celle du Congo étant de loin la plus importante.

La conscience humaine ne peut en effet tolérer, le peuple congolais encore moins comprendre que, face à des dirigeants légitimes, librement choisis par un peuple, et jouissant de la reconnaissance internationale, il soit indéfiniment permis à quelques uns de maintenir une posture insurrectionnelle entraînant, en quantité massive, viols de femmes et pertes en vies humaines. Face au drame qui se déroule à l'Est du Congo, la MONUC doit être autorisé à agir, et pouvoir agir de manière convaincante.

C'est notre conviction qu'il ne peut y avoir usage plus légitime de la force, ni exercice plus opportun de l'autorité morale de l'organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président,

En sus des efforts consacrés à l'éradication de l'insécurité à l'Est du territoire national, la République Démocratique du Congo s'emploie à renforcer l'Etat de droit, à consolider la démocratie et à rendre effective la bonne gouvernance. La justice est donc un des piliers de sa politique.

Depuis plus ou moins dix ans, notre pays a eu à déplorer des millions de morts, victimes directes ou indirectes des conflits armés. Des familles entières ont ainsi été décimées, les fosses communes ont proliférés et la violence à l'égard des femmes a atteint des proportions inégalées.

Le pays s'attelle à y remédier. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes associés à la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur « les Femmes, la Paix et la Sécurité », et nous savons gré au Secrétaire général d'avoir placé les souffrances des femmes et filles du Congo au centre de ses préoccupations et pour l'appui précieux qu'il consent dans ce domaine en notre faveur.

Ce dont cependant nous avons le plus besoin, ce que le peuple congolais revendique le plus et qu'ensemble nous sommes tenus de lui garantir, c'est le droit à la justice. Il s'agit, ni plus ni moins, de mettre fin à l'impunité.

Comment en effet prévenir toute récidive ou empêcher toute émulation malsaine si, à la faveur des marchandages politiques, des criminels ne font l'objet d'aucune poursuite ? Comment mettre fin aux viols des filles et femmes et aux autres violations massives des droits humains si les Seigneurs de guerre sont exempts de poursuites judiciaires, au motif qu'ils seraient militairement forts ou auraient une grande capacité de nuisance ? La logique des sociétés civilisées n'est-elle pas précisément d'opposer la force de la loi à la loi de la force ?

En République Démocratique du Congo, nous avons l'expérience du rôle irremplaçable de la justice comme facteur de concorde sociale, de réconciliation nationale, de paix, de sécurité et de stabilité. C'est grâce à la justice, que nous avons pu définitivement ramener la paix en ITURI et au Nord KATANGA. C'est avec le concours de la justice que nous entendons donc ramener la paix partout sur le territoire national. Justice nationale, de préférence, justice internationale si nécessaire, mais justice dans tous les cas, comme exigence fondamentale.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les efforts de réhabilitation du système judiciaire national. C'est dans le même cadre que s'inscrit notre coopération avec la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo s'attèle aussi à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, à savoir la santé, l'éducation, l'autosuffisance alimentaire, les infrastructures de base, l'électricité, l'eau potable pour tous sans oublier évidemment la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA et de toute évidence, la lutte contre la pauvreté.

Cinq axes prioritaires ont été définis à cette fin. Ils portent sur les infrastructures, l'emploi, le logement, l'éducation, et la santé, l'eau et l'électricité. La complexité de ces domaines, dans un territoire de 2.345.500 km², justifie la multiplicité des contributions. La République Démocratique du Congo est donc ouverte à tous les partenariats susceptibles de l'aider à réussir le pari de sa reconstruction et de son développement.

Monsieur le Président,

Tous les peuples du monde aspirent à la paix. D'où la nécessité de mécanismes et d'instruments internationaux et régionaux de maintien de la paix, de prévention et de règlement des conflits.

Aussi, la République Démocratique du Congo se réjouit-elle de l'acceptation, par le Secrétaire général des Nations Unies, de notre demande de création d'un Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique Centrale. Nous demeurons convaincus que ce Bureau favorisera une plus grande proximité et une meilleure coordination entre les Nations Unies et les pays de la région. Les questions de paix, de sécurité, d'aide humanitaire et de développement seront ainsi examinées rapidement et traitées avec l'urgence qu'elles méritent.

Plus globalement, nous soutenons sans relâche les efforts de notre Organisation dans ses diverses tâches de promotion de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de développement.

Dans cette perspective, nous en appelons à l'accélération de la réforme des Nations Unies et de son Conseil de sécurité car la réalisation de nos rêves face aux défis d'aujourd'hui et de demain en dépend.

Les Nations Unies doivent en effet s'ajuster et s'adapter pour relever les nouveaux défis que représentent les conflits armés, la mondialisation, l'inadéquation des moyens financiers par rapport à l'ampleur de leurs missions, les pandémies, le terrorisme, la nécessité de conforter le système de sécurité collective, notamment en élargissant le cercle des décideurs en matière de paix et de sécurité internationales et en assurant une représentation plus équitable et équilibrée du monde au Conseil de sécurité. Celle-ci est, de nos jours, une exigence démocratique indispensable au fonctionnement harmonieux et efficace du système onusien. A ce sujet, le continent africain devrait être représenté à titre permanent au sein du Conseil de Sécurité.

Par ailleurs, la nécessité de la réforme du Conseil de Sécurité ne devrait pas occulter la nécessité de revisiter les autres organes du système, notamment le Conseil Economique et Social et le Secrétariat général.

Il en est de même en ce qui concerne les modes de fonctionnement des autres conseils et de la Cour Internationale de justice qui doivent être revus et leurs interactions mieux définies et déterminées avec ceux des organes à créer.

De même, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale devrait se poursuivre et l'autorité de celle-ci être renforcée afin de permettre à son Président de jouer un rôle primordial dans la recherche des solutions aux problèmes internationaux.

Monsieur le Président,

La nature, dit-on, ne pose à l'homme que des défis qui sont à la portée de son potentiel créatif.

En dépit de nos diversités, le moment est venu de mettre les imaginations particulières au service de la créativité collective afin de ne pas laisser les clefs de l'économie mondiale au capitalisme pur et dur mais, de mondialiser en revanche les valeurs universelles de justice, de solidarité et d'altruisme qui concourent à la paix et à la sécurité internationales.

Nous sommes d'avis, qu'ensemble, nous pouvons donner des jours meilleurs à l'Humanité, à condition que, chaque jour, nous travaillions pour contribuer à la réalisation des idéaux de notre Organisation Universelle.

Je vous remercie de votre attention et souhaite pleins succès aux travaux de la 63eme session ordinaire de l'assemblée générale.